

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt cinq  
En exercice : 15 le 7 avril à 20 heures 30  
Présents : 12 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 2 avril à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe

Mmes : CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : AFONSO Djemilla procuration à DUCROS Lucie

LASFARGUES William procuration à IMART Thierry

COULON Florian procuration à CASANOVA Céline

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 au Budget Communal 2025**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, constate que le compte financier unique 2024 a été voté le 7 avril 2025 et qu'il fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 154 645.06 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	154 645.06 €
Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif)	141 445.50 €

<u>Résultat à affecter</u>	296 090.56 €
----------------------------	--------------

<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	144 420.26 €
---	--------------

<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0 €
---	-----

<u>Besoin en financement</u>	0 €
------------------------------	-----

Affectation

- |   |              |
|---|--------------|
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement | 200 000.00 € |
| 2) Report en fonctionnement R 002 (2)               | 96 090.56 €  |

<u>Déficit reporté D 002 (5)</u>	0 €
----------------------------------	-----

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 au Budget Communal 2025 tel qu'il est présenté.

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 7 avril 2025

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

---

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.